



**Champions de Provence:** Minimes Pré-Excellence 1972, Cadets A 1955, Cadets B 1965, Cadets Pré-Excellence 1974, 3<sup>ème</sup> division Corporatifs 1969, 2<sup>ème</sup> division Corporatifs 1970, PHB Entreprises 1988, PHB Entreprises 2007, 15 Ans Honneur 2007, PHA Entreprises 2009, PHB Entreprises 2010



**Challenge Henri LAGGIARD :** Niveau 2 2004

**Coupe AUZIAS :** 2013

## Charte de l'USPEG Football

### Droits et Devoirs des parents du joueur mineur

Votre enfant est désormais licencié à l'USPEG Football, cet engagement à la pratique d'un sport collectif vous donne en son nom des droits et des devoirs.



Le club s'engage à ce que votre enfant pratique le football dans les meilleures conditions possibles, entraînements, matchs, plateaux, tournois ....



Le club s'engage à ce qu'il soit encadré par un éducateur chaque fois qu'il pratique le football dans l'enceinte d'un terrain de l'USPEG, en dehors des terrains et vestiaires il est sous votre responsabilité.



Le club s'engage à ce qu'il soit assuré, par le paiement de la licence, pour tout incident pouvant survenir sur un terrain de football pendant les entraînements, matchs et autres compétitions auxquelles il aura été convoqué par son éducateur.



Vous devez faire en sorte qu'il soit présent à tous les entraînements et matchs auxquels il sera convoqué par l'éducateur (sinon en avertir l'éducateur), et ce à l'heure précise fixée pour le rendez-vous, et être aussi à l'heure pour venir le chercher. L'USPEG est un club de football, pas une garderie, ni un centre aéré. Tout manquement répété à ces obligations sera considéré comme un manque de respect envers l'éducateur et ces partenaires ne saura être toléré.



Vous devez respecter les choix et décisions de l'éducateur et ne devez en aucune manière vous immiscer dans le Coaching et le management de l'équipe.



Soyez de bons supporters. L'USPEG étant un club exclusivement composé de bénévoles toutes implications des parents dans la vie du club (loto, tournoi, stage ...) sera la bienvenue.



Votre enfant a signé dans un club et pas dans une équipe, il est donc à la disposition des éducateurs pour intégrer celle où il aura été affecté.



Vous devez respecter les décisions des arbitres et en aucun cas prendre à partie celui-ci, ni verbalement et encore moins physiquement qu'ils soient officiels ou bénévoles.



Une attitude inconvenante de votre part sur le bord du terrain entache et engage l'image du club, selon la gravité de votre intervention, elle pourra entraîner l'exclusion de votre enfant et dans ce cas aucun remboursement même partiel ne sera effectué.



Votre enfant doit répondre présent (sauf cas de force majeure) à toutes les convocations de son éducateur, toute absence pour convenance personnelle (boum, anniversaire ...etc) ne sera pas tolérée car elle pénalise tout un groupe. Il en va de même pour les punitions, privez-les plutôt de télé ou de console de jeu que de sport.



Votre enfant devra se présenter le jour des matchs en survêtement du club, avec sa tenue de match dans un sac de sport. Certains penseront que « cela va sans dire » ....

... L'expérience des précédentes saisons nous fait dire que « cela va mieux en le disant ».

**Bonne saison sportive à tous**

**Le Comité Directeur**